



## Les associations forestières locales :

Se regrouper pour s'informer,  
partager et avancer !



CELLULE d'APPUI  
à la **PETITE  
FORÊT PRIVÉE**



*un service de Filière Bois Wallonie*



## CELLULE d'APPUI à la **PETITE FORÊT PRIVÉE**



un service de *Filière Bois Wallonie*

Sur certains territoires wallons la **Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée** (un service de Filière Bois Wallonie) développe des associations forestières locales, en partenariat avec des structures territoriales comme des **Parcs naturels**.

Il s'agit de groupements destinés, d'une part, à **mettre en réseau** des propriétaires (quelle que soit la surface de la propriété) via des formations techniques et des échanges de bonnes pratiques et, d'autre part, à optimiser (pour les propriétés de moins de 5 ha) les actions de **gestion groupées** menées par la Cellule d'Appui, avec la volonté de les pérenniser dans le temps et d'être davantage réactif en cas de crise sanitaire ou autre. De telles associations locales visent donc, avant tout, à **créer des liens** entre les propriétaires de parcelles situées sur un même territoire, ainsi qu'avec le monde rural et forestier en général.

Ces associations sont également en relation avec des acteurs forestiers régionaux comme la **Société Royale Forestière de Belgique**.



## 1<sup>er</sup> objectif : Se (re)connecter à sa forêt et au milieu forestier

Les **associations forestières permettent de retisser des liens entre propriétaires forestiers et avec le territoire, parfois perdus au fil des générations** :

- › Faciliter les **échanges de savoirs et savoir-faire** entre pairs ;
- › Mieux **connaître les spécificités du territoire** en termes de sylviculture et de biodiversité, ainsi que l'organisation locale de la filière forêt-bois ;
- › Avoir une **bonne réactivité en cas d'urgence sanitaire** grâce à une information rapide et à la concertation entre membres ;
- › Bénéficier de **journées de formations adaptées** au contexte du territoire ;
- › Mettre à disposition du **matériel sylvicole** ;
- › Constituer un groupe de propriétaires forestiers pour, le cas échéant, **représenter la forêt privée** à l'échelle du territoire ;
- › **Implémenter des innovations** wallonnes et européennes ambitieuses bénéfiques aux propriétaires forestiers.

## 2<sup>e</sup> objectif : Pérenniser la gestion groupée en petite forêt privée

La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée coordonne des **opérations de gestion groupées** (coupes et travaux) sur plusieurs territoires pour encourager une mobilisation durable et un renouvellement des ressources en bois tout en préservant la biodiversité.

Pour les membres des associations forestières locales qui le souhaitent, la Cellule d'Appui propose :

- › D'établir une **feuille de route**, leur permettant d'avoir une vision à moyen terme de la gestion de leurs parcelles forestières ;
- › De développer un **programme de gestion groupée** sur base des feuilles de route établies pour chaque propriété ;
- › De **suivre les opérations de gestion** menées sur les parcelles forestières.

Il s'agit donc de pérenniser dans le temps des opérations de gestion groupées, en **petite forêt privée** (blocs de moins de 5 ha d'un seul tenant), pour les membres qui le souhaitent.

## Adhérer à une Association forestière

Concrètement, les propriétaires qui souhaitent devenir membre d'une Association forestière adhèrent à une charte et versent une cotisation annuelle (fonction de la superficie de leur forêt) pour bénéficier des différents services.

## Se former et assurer

Les associations forestières locales sont membres de la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB).

Les propriétaires membres des associations peuvent bénéficier de services mis en place par la SRFB comme des **formations techniques** mais aussi des **assurances** spécifiques pour la forêt (responsabilité civile, incendie).



### Nicolas Dassonville

Responsable des formations à la Société Royale Forestière de Belgique

Les formations de la SRFB visent à donner aux propriétaires forestiers les connaissances et compétences pour prendre des décisions éclairées pour leurs bois et pour gérer ceux-ci de manière autonome et/ou en bonne intelligence avec les acteurs de la filière forêt-bois. Dans le cadre des associations forestières, la formation est adaptée aux spécificités du territoire (sols, essences dominantes, acteurs locaux de la filière...) et au type de propriété (petites surfaces le plus souvent), elles sont aussi une occasion de rencontrer des membres de l'association et provoquent une certaine émulation parmi ceux-ci pour faire évoluer leurs pratiques.



## Parc naturel Cœur de Condroz & Association forestière des Tiges et Chavées

Le Parc naturel du Cœur de Condroz s'étend sur les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey en province de Namur. Si plus de 63 % de son territoire concerne des terres agricoles, la forêt n'en demeure pas moins importante (26%).

**La forêt privée est constituée de 1.383 propriétés dont 1.115 de moins de 5 hectares.**

L'Association forestière des Tiges et Chavées est la première association locale créée en Wallonie (en 2020). Initialement active sur les 3 communes du nord du Parc naturel, elle est depuis 2025 étendue à l'ensemble du territoire. Face à la dispersion des propriétés forestières sur le territoire, l'association permet aux propriétaires qui le souhaitent de s'informer mutuellement et de bénéficier de formations techniques adaptées au contexte forestier de la région (notamment l'impact de la chalarose du frêne).

Zones forestières



### Guy Cornélis

Propriétaire à Jassogne (Assesse)

Les membres de l'association possèdent des bois très variés, tant en superficie, accessibilité et relief que par le peuplement et dès lors leurs objectifs diffèrent largement. Ils ont néanmoins en commun d'être passionnés par leur bois et ils adhèrent à l'objectif de gestion durable dans le respect de la biodiversité inscrit dans la charte de l'association. Ils se retrouvent pour parfaire et partager leurs connaissances de la forêt et de la sylviculture dans le respect mutuel et la convivialité.

**Informations et modalités d'adhésion à L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES TIGES ET CHAVÉES**



info@coeurdecondroz.be • 083/67.03.47



## Parc naturel des Sources & Association forestière des Sources

Le **Parc naturel des Sources** s'étend sur les communes de Spa et de Stoumont en province de Liège.

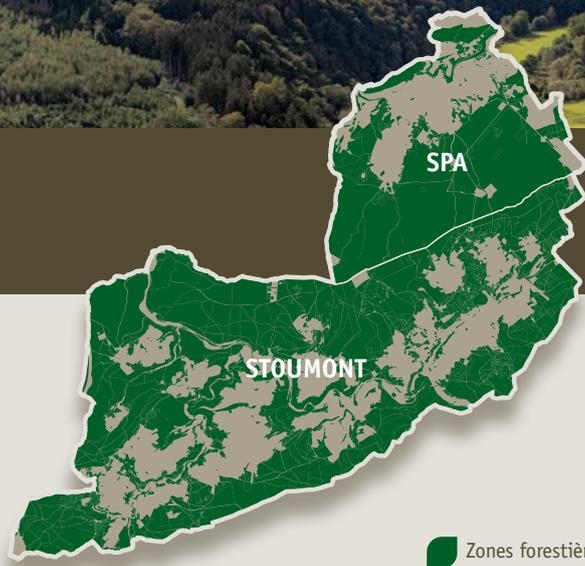
Avec un taux de recouvrement de 75 %, la forêt constitue un enjeu majeur des préoccupations territoriales.

**La forêt privée est constituée de 1096 propriétés dont 959 sont inférieures à 5 hectares.**

Lancée en 2021, l'**Association forestière des Sources** développe des projets innovants pour répondre aux besoins des propriétaires : plan de gestion groupé, réflexion sur les voiries, plaquette d'identification des parcelles... En particulier, l'amélioration de la gestion forestière pour tendre vers des peuplements plus diversifiés est un enjeu important pour ce territoire caractérisé par une forte proportion de plantations résineuses et une importante pression de gibier.

**Informations et modalités d'adhésion à  
L'ASSOCIATION FORESTIÈRE  
DES SOURCES**

info@parcnatureldessources.be • 087/63.22.05



### Paul Crismer

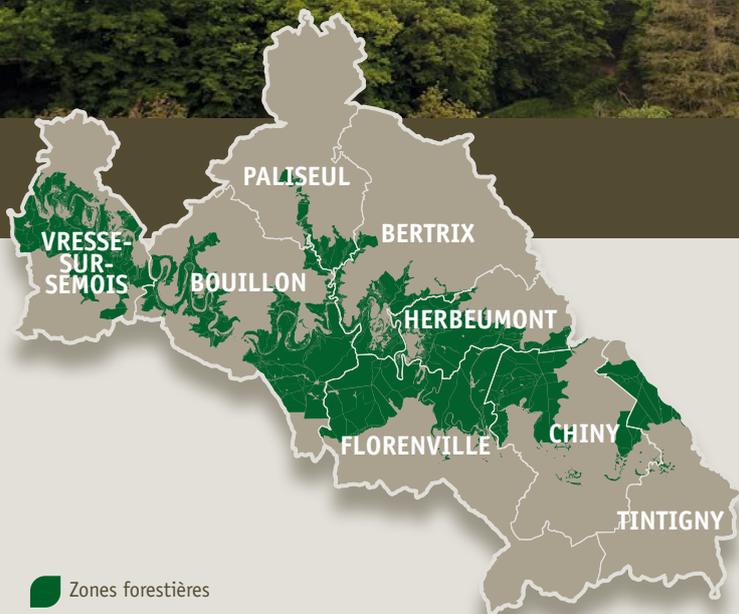
Chargé de mission nature et biodiversité  
au Parc naturel des Sources

Depuis le début de la crise des scolytes en 2018, la Cellule d'Appui et le Parc naturel des Sources (PNS) ont développé un partenariat qui a débouché sur la création de l'association forestière trois ans plus tard.

Pour le PNS, cette collaboration et cette association

représentent une véritable opportunité de ressentir les besoins et les contraintes en matière de gestion forestière locale.

Ce partenariat nous permet de rencontrer des propriétaires forestiers et de développer avec eux des solutions innovantes en adéquation avec les aspirations territoriales du Parc naturel.



Zones forestières



### Vincent Colson

Responsable de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (Filière Bois Wallonie)

Les associations forestières constituent un excellent relais local pour renforcer la concertation entre propriétaires et favoriser une gestion groupée génératrice d'économies d'échelle et de meilleure valorisation des ressources forestières. En particulier,

la programmation des interventions sur plusieurs années permet une meilleure réactivité dans l'organisation des ventes de bois et des travaux sylvicoles avec les professionnels de la filière.

## Parc national de la Vallée de la Semois & Association forestière de la Semois

Le **Parc national de la Vallée de la Semois** s'étend sur 8 communes (Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Paliseul, Tintigny et Vresse-sur-Semois). Ce territoire de 29 000 ha est remarquable par sa richesse naturelle et paysagère qui est profondément façonnée par la Semois et ses affluents (690 km de cours d'eau). Majoritairement boisé, le Parc national se caractérise par une couverture forestière importante (86 % du territoire), avec des peuplements mêlants feuillus et résineux, souvent en forte pente et difficilement accessibles.

**La forêt privée y est très morcelée. Elle concerne 1 796 propriétés dont 1 710 de moins de 5 hectares.**

Face à ce contexte, l'**Association forestière de la Semois** a vu le jour en 2025. Elle couvre l'ensemble du territoire du Parc national, avec l'objectif de renforcer la résilience des forêts face aux enjeux climatiques, économiques et écologiques actuels.

Les propriétaires ont ainsi l'occasion d'être informés des richesses naturelles de ce territoire qui l'a conduit à devenir « Parc national ».

Informations et modalités d'adhésion à  
**L'ASSOCIATION FORESTIÈRE  
DE LA SEMOIS**



contact@semois-parcnational.be • 061/46.03.44

## D'autres associations forestières en projet

D'autres territoires réfléchissent d'ores et déjà avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (Filière Bois Wallonie) à mettre en œuvre une association forestière locale. Ceci ne peut se faire cependant sans un groupe de propriétaires enthousiastes à l'idée de se mettre en réseau et de pérenniser des opérations de gestion groupées en petite forêt privée.

Le développement des associations forestières locales dépend donc des attentes des propriétaires d'un territoire !

Par ailleurs, la Cellule d'Appui reste à la disposition de tout propriétaire de moins de 5 hectares de forêts, sur tout le territoire wallon, pour répondre à toute question et l'aider à réaliser les opérations de gestion nécessaires.



### Contacts

info@capfp.be

www.capfp.be

084/46.03.58





Avec le soutien de  
la



Partenaires de Filière Bois Wallonie  
pour l'animation des Associations forestières :

